



agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

Gros plan sur la qualité

# L'AAQ en bref

L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité garantit et favorise la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles suisses. Elle est indépendante et travaille avec des méthodes reconnues au niveau international. Pour cela, elle fait appel aux connaissances et à l'expérience d'expertes et d'experts renommés.

L'AAQ élabore des directives et des standards de qualité, réalise des procédures d'accréditation et d'évaluation et est active sur le plan international. Elle se considère comme un partenaire externe dans le domaine de l'assurance qualité et de l'amélioration de la qualité. Elle apporte son soutien en proposant différentes prestations de services. L'AAQ opère sous l'autorité du Conseil suisse d'accréditation.

## Statistiques de référence:

---

<b>Universités:</b>	environ 85 accréditations et audits de la qualité
<b>Hautes écoles spécialisées:</b>	environ 100 accréditations et évaluations
<b>Etranger:</b>	plusieurs accréditations de systèmes, audits de la qualité et évaluations
<b>Loi sur les professions médicales:</b>	plus de 110 accréditations de filières de formation de base et de formation postgrade

---

# Domaines d'activité variés

L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur la base légale de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles LEHE. Elle succède à l'OAQ et dépend du Conseil suisse d'accréditation.

L'AAQ réalise des accréditations institutionnelles en Suisse conformément à la LEHE. Par ailleurs, la Loi sur les professions médicales et la Loi sur les professions relevant du domaine de la psychologie confèrent à l'AAQ le rôle d'agence d'accréditation pour les formations médicales initiales et postgrades, ainsi que pour les formations postgrades des professions psychothérapeutiques.

L'AAQ fait partie d'un réseau international et est habilitée à réaliser des procédures en Allemagne et en Autriche. De plus, elle réalise des évaluations internationales dans des cas particuliers. En tant que partenaire externe, l'AAQ offre un soutien aux hautes écoles dans la conception de leurs systèmes d'assurance qualité et apporte ainsi sa contribution au développement d'une culture de la qualité.

## **Accréditation institutionnelle**

selon la LEHE

## **Accréditation de systèmes**

Allemagne

## **Accréditation de programmes**

selon la LEHE  
selon la LPMéd  
selon la LPsy  
accréditation de programmes AAQ

## **Audit de la qualité**

selon la HS-QSG  
Autriche

## **Evaluation**

# Processus et procédures exigeants

## Accréditation institutionnelle

**L'accréditation institutionnelle examine le système d'assurance qualité interne d'une haute école.**

En Suisse, depuis l'introduction de la LEHE, l'accréditation institutionnelle est la condition à remplir pour obtenir le droit à l'appellation: si une institution veut s'appeler «université», «haute école spécialisée» ou «haute école pédagogique», l'accréditation institutionnelle est donc obligatoire. Les conditions sont définies dans l'article 30 de la LEHE. L'AAQ réalise les accréditations institutionnelles en Suisse. L'instance décisionnelle est le Conseil suisse d'accréditation.

## Accréditation de systèmes

**L'accréditation de systèmes examine le système d'assurance qualité interne d'une haute école allemande dans le domaine de l'enseignement.**

L'AAQ, en tant qu'agence agréée en Allemagne, vérifie si tous les processus et structures essentiels pour les études et l'enseignement respectent les critères du Conseil allemand d'accréditation. Si une haute école obtient l'accréditation de son système, elle peut contrôler ses filières d'études sous sa propre responsabilité, il n'y a plus obligation d'accréditation des programmes. L'AAQ confère le label du Conseil allemand d'accréditation lorsque la décision d'accréditation est positive.

## Accréditation de programmes

**Les accréditations de programmes vérifient les filières de bachelor et de master, les filières de formation continue, ainsi que les programmes postgrades des domaines de la médecine et de la psychologie.**

L'accréditation de programmes basée sur la LEHE a lieu en Suisse sur une base volontaire. L'accréditation institutionnelle est un prérequis pour l'accréditation de programmes. Les hautes écoles qui ne sont pas (encore) accréditées institutionnellement, ont la possibilité de déposer une demande d'accréditation de programmes AAQ. L'AAQ effectue des accréditations de programmes sur une base légale spécifique dans le domaine de la formation médicale (Loi sur les professions médicales) et de la formation postgrade en psychologie (Loi sur les professions de la psychologie).

## Audit de la qualité

**Les audits de la qualité sont des procédures qui s'intéressent aux systèmes d'assurance qualité internes d'une haute école.**

En Suisse, les audits de la qualité ont été réalisés tous les quatre ans de 2004 à 2014 jusqu'à l'introduction de la LEHE. La LEHE a remplacé les audits de la qualité dans les hautes écoles helvétiques par l'accréditation institutionnelle. L'AAQ réalise des audits de la qualité en Autriche. Ils sont basés sur la législation autrichienne (HS-QSG) qui prescrit une certification du système de gestion de la qualité pour les hautes écoles autrichiennes.

## Evaluation

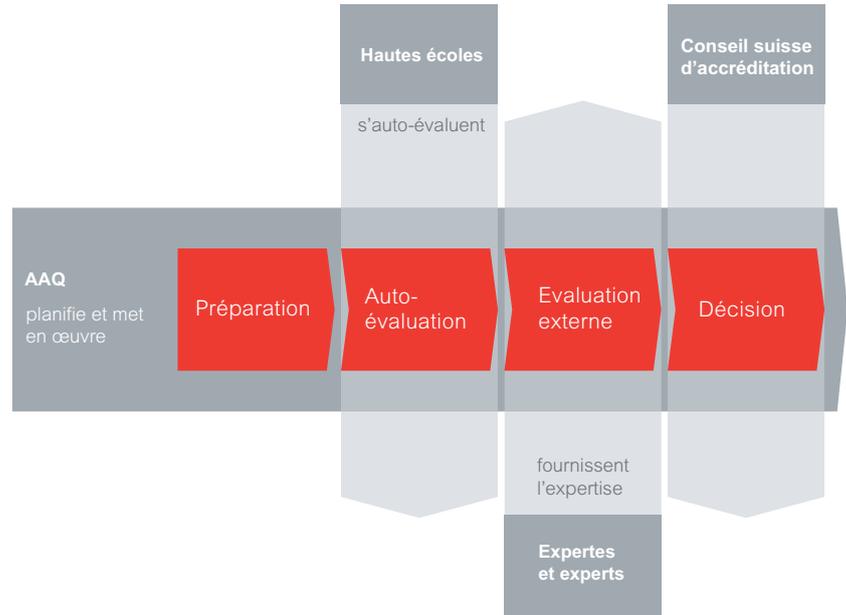
**Les évaluations vérifient des programmes d'études ou des institutions. Les évaluations sont réalisées sur une base volontaire et n'entraînent aucune décision formelle d'accréditation.**

L'AAQ procède à des évaluations en Suisse et sur le plan international. Les procédures et les normes sont alors adaptées aux besoins spécifiques des hautes écoles requérantes.

# Transparence à toutes les étapes

Les procédures d'assurance qualité de l'AAQ sont transparentes à toutes les étapes et conduisent à une décision motivée. Elles respectent l'autonomie de la haute école et s'en tiennent au principe selon lequel la responsabilité et la compétence en lien avec un système d'assurance qualité résident en premier lieu auprès de la haute école. Au moyen du contrôle externe assuré par des expertes et experts qualifiés, l'AAQ apporte une précieuse contribution au développement du système d'assurance qualité. Dans la mise en œuvre pratique, les procédures de l'AAQ reposent sur des principes reconnus dans toute l'Europe et tiennent compte des particularités des différents types de hautes écoles.

Une fois la procédure terminée, l'AAQ publie son rapport sur son site Web.



# Reconnaissance internationale

L'AAQ appartient à un vaste réseau international. Grâce à sa collaboration avec des agences et des institutions étrangères, elle contribue activement au développement de la culture de la qualité dans le paysage européen des hautes écoles. Cette orientation internationale garantit que les standards européens sont respectés et que les «Best Practices» de toute l'Europe sont respectées.

L'AAQ satisfait aux directives de l'ESG (European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the Higher Education Area). Elle est membre de l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education), de l'INQAAHE (International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education) et figure au registre EQAR (European Quality Assurance Register for Higher Education). Par ailleurs, l'AAQ fait partie du QAN (Quality Audit Network) et a participé à la fondation du «Réseau FrAQ-Sup», un réseau d'agences francophones.

L'AAQ est agréée par le Conseil allemand d'accréditation pour réaliser des accréditations de systèmes et de programmes en Allemagne. Les procédures de l'AAQ sont conformes aux standards de l'ENAE (European Network for Accreditation of Engineering Education) et l'autorisent donc à conférer le label EUR-ACE aux filières d'ingénieurs.

## La qualité avant tout

Pour l'AAQ, la qualité est reine. Elle se soumet, pour ses propres travaux et processus, aux mêmes exigences de qualité que celles qu'elle impose dans les procédures concernant les hautes écoles. L'AAQ se considère comme une organisation apprenante dont la culture d'entreprise est marquée par le respect, le soutien mutuel et la loyauté.



agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

[www.aaq.ch](http://www.aaq.ch)  
[info@aaq.ch](mailto:info@aaq.ch)

Effingerstrasse 15  
Case postale, CH-3001 Berne  
Tél. +41 31 380 11 50